



Intérêts touristiques

- Ruines de l'oppidum au bord du Grand Etang
- Forêt domaniale de 3400 ha avec des circuits pédestres et VTT notamment
- Base de loisirs de Sillé-Plage (dite Coco-Plage)
- Petit train touristique
- A Sillé-le-Guillaume : quartier médiéval, château du XI^e siècle (visitable), église du XIII^e
- Sur la commune du Grez, ferme pédagogique de la Villière.

Recommandations, bonnes pratiques

Prévoir des chaussures et un ravitaillement adaptés (jumelles conseillées). Pour le respect de l'environnement, ne pas s'écarter du sentier.

Conseil général - CDESI

Hôtel du Département
Place A. Briand
72072 Le Mans Cedex 9
www.sportsdenature.sarthe.com

Sarthe Développement

31 rue Edgar Brandt
ZA Monthéard
72000 Le Mans
Tél. : 02 72 881 881
www.tourisme-en-sarthe.com

Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Maison départementale des Sports
29 boulevard Saint Michel
72000 Le Mans
Tél. : 02 52 19 21 35



En Sarthe

le SPORT par NATURE



SILLÉ-LE-GUILLAUME

> Tour du Grand Étang



11 km
200 m
⌚ 3h15
Moyenne

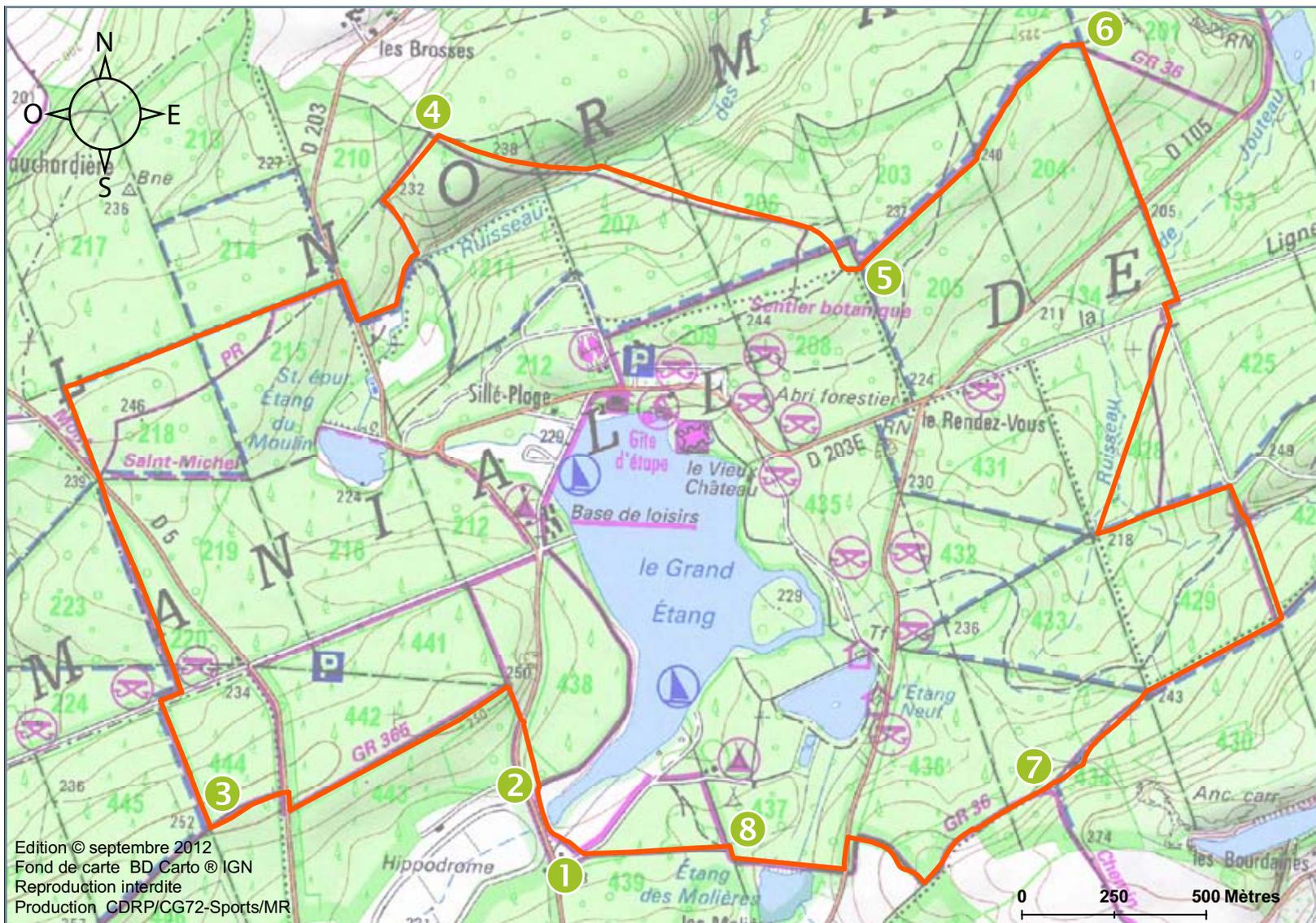
• Balisage : rose



• Départ : parking près du restaurant, en face de l'hippodrome, par la D 203

Non loin de la base de loisirs de Sillé-le-Guillaume, découvrez la diversité de cette forêt domaniale à travers ses sous-bois, ses landes, ses étangs et ses ruisseaux.

SILLÉ-LE-GUILLAUME > Tour du Grand Étang



Edition © septembre 2012
Fond de carte BD Cartho © IGN
Reproduction interdite
Production CDRP/CG72-Sports/MR

Scan 25 – Copyright IGN – 2011- 2002/CUDS/390

1 Du parking, contourner le restaurant par le chemin forestier et passer la queue du Grand Étang.

2 Au milieu du virage, couper tout droit à travers bois. Traverser la D 203 (prudence !) et grimper en face jusqu'à l'intersection de trois allées forestières. Tourner à gauche, obliquer à droite, traverser la D 5 et continuer en face sur 200 m.

3 Au croisement, virer à droite, suivre la Grande Ligne à droite sur 50 m puis tourner à gauche. Couper de nouveau la D 5, continuer par le chemin forestier à gauche sur 200 m puis partir à droite. Emprunter la D 203 à droite. Entrer en sous-bois à gauche pour longer le ruisseau des Defays puis monter à gauche et se diriger à droite.

4 A la limite des parcelles n° 210 et n° 211, prendre le premier chemin à droite dans la parcelle n° 211, descendre, longer le ruisseau à gauche puis le franchir pour gravir le sentier en face. Prendre le chemin à droite, croiser le GR® 36, poursuivre en face puis tourner à gauche.

5 En bordure des parcelles n° 203 et n° 205, continuer en face, poursuivre entre les parcelles n° 202 et n° 204 jusqu'à l'intersection avec la parcelle n° 201.

6 Descendre à droite, couper la D 105 et enjamber le Jouteau. Emprunter la route forestière de la Grande Ligne à droite puis la route forestière de la Jument Blanche à gauche sur 100 m et bifurquer à droite. Monter à gauche, tourner à droite, franchir le vallon puis, à la parcelle n° 429, virer encore à droite. A l'intersection, prendre la deuxième voie à gauche.

7 Continuer en face sur le GR® 36, longer la lisière en zigzags, traverser la D 105 et longer l'étang des Molières.

8 Au croisement, quitter le GR® et continuer droit devant pour regagner directement le parking.